

PROCÉDURE AGEFICE POUR BÉNÉFICIER DE VOS DROITS DE FORMATION

Pour bénéficier de vos droits à la formation, vous devez créer un compte sur le site du <https://www.fifpl.fr/procedures-prise-charge> Vous pouvez avoir jusqu'à 750€ de formation par an. (Vous perdez votre budget formation tous les 31 Décembre.)

Vous n'avez jamais effectué une demande de prise en charge de formation au FIF PL, vous devez remplir tous les champs obligatoires.

Si vous ne trouvez pas votre code NAF sur le site du FIFPL, utilisez le 8551ZE.

Une fois les champs remplis, vous recevez dans votre boîte mail votre mot de passe et code d'accès.

Munissez vous des documents de votre formation au format PDF :

- Attestation de Contribution à la formation pour le FIFPL *
- Programme détaillé de la formation (à télécharger sur la page formation)
- Devis formation (à télécharger sur la page formation)
- RIB avant de commencer la saisie de votre dossier.

Vous pouvez télécharger le programme de formation, la fiche pédagogique et votre devis directement sur la page de la formation.

*Attestation de contribution à la formation pour l'AGEFICE Se connecter sur son espace personnel ou s'inscrire sur le site : <https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil.html>
Une fois connecté : accéder à «mon espace personnel», cliquez sur «mes attestations» dans la rubrique «mes documents» puis cliquer sur «attestation de contribution à la formation professionnelle» Vous obtenez votre attestation avec la mention : AGEFICE